

Département du Doubs

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PLATEAU DE FRASNE
ET DU VAL DU DRUGEON

Logo

Logo

Commune de VAUX ET CHANTREGREUE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 31/08/2021

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 12/07/2022

Pièce n°6, 2.11

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Logo

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jean Oudin - 70000 Vesoul
Tél : 03 83 75 36 07 - Fax : 03 83 75 36 09
info@initiativeorange.fr

Logo

- Légende :

--- Limite de zone ou de secteur
- Zones urbaines

UA : Zone urbaine à caractère ancien

UAp : Secteur de la zone UA à caractère patrimonial

UB : Zone urbaine d'extension récente

UBs : Secteur de la zone UB où les sous-sols sont interdits

UE : Zone urbaine à destination principale d'équipements publics

UX : Zone urbaine à destination principale d'activités économiques
- Zones à urbaniser

AU : Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et par le règlement : vocation principale de logement

AUs : Secteur de la zone AU où les sous-sols sont interdits : vocation principale de logement
- Zones agricoles

A : Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

Arb : Secteur de la zone A à enjeu environnemental (réservoir de biodiversité)

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

Aph : Secteur de la zone A dédié au développement d'un parc photovoltaïque

Ax : Secteur de la zone A à vocation d'activités économiques : STECAL
- Zones naturelles

N : Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nrb : Secteur de la zone N à enjeux environnemental (réservoir de biodiversité)

Nf : Secteur de la zone N où les exploitations forestières sont autorisées

Ncab : Secteur de la zone N dédié aux équipements spécifiques (cabanes de chasse, loisirs...) : STECAL

Nx : Secteur de la zone N à vocation d'activités économiques : STECAL

- Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques inondation

Secteur soumis à une crue décennale par débordement du Drugeon (source : DDT)

Secteurs soumis à une crue centennale par débordement du Drugeon (source : DDT) et secteurs soumis au risque inondation (sources : commune/Prélude 2015)

Axe de ruissellement (source : données locales)

Sites pollués (source : BRGM, CD25, DDT, IGN, Prélude)

Ancienne carrière

Ancienne décharge

Ancienne sablière

Risques mouvement de terrain

Gissement de terrain

Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa moyen (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa très fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Indices karstiques (source : DDT, BRGM, GPEK, IGN, Prélude)

Cavité naturelle

Doline

Perte

Aléa fort

Aléa affaissement (source : DDT, Atlas des mouvement de terrain)

Fort (forte densité de dolines)

- Elements paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

L.151-19

Element ponctuel du bâti ou du paysage

Elément linéaire du bâti ou du paysage (mur en pierre)

Clos et jardin

Elément surfacique du paysage

L.151-23

Milieux humides (sources : DREAL et CBNFC, CEN, Prélude)

Haires ou alignements d'arbres

Mares

Sources
- Préscriptions réglementaires

Bâtiments agricoles

Bâtiments soumis à l'OAP patrimonial

Bâtiments isolés en zone A ou N pouvant changer de destination

Destination d'activité

Destination d'habitat

Emplacement réservé et n° d'opération
- Autres éléments

Cours d'eau

Cours d'eau DDT

Autres écoulements, fossés en eau

Liaisons douces à préserver ou à créer

Liaison douce à préserver

Liaison douce à créer

Périmètres de protection de captage d'eau

Périmètre de protection immédiat

Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection éloigné
- Emplacements réservés :

ID	Destination	Bénéficiaire	Surface m²
10-2	Extension service pisciculture	Commune de Vaux et Chantregreue	372
10-1	Création d'un chemin piéton	Commune de Vaux et Chantregreue	333

